



La Mutuelle des municipalités du Québec



COMMUNIQUÉ

LA MMQ OFFRE DES RABAIS À SES MEMBRES SUR DEUX FORMATIONS OFFERTES PAR LA COMBEQ

Montréal, le 15 janvier 2018 — Engagée dans l'accompagnement de ses membres pour le maintien de milieux de vie sécuritaires et attrayants pour leurs citoyens, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est fière d'annoncer qu'elle renouvelle son entente avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). En effet, elle permettra à ses membres de **profiter de rabais sur les frais d'inscription** aux formations : « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » et « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités? ».

FORMATION : Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter

Cette formation s'adresse aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement de tous les niveaux d'expérience ainsi qu'au personnel responsable de l'émission des permis dans les municipalités. Elle leur permettra de mettre à jour leurs connaissances des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière. Inscrivez-vous à l'une des trois dates disponibles sur le [site Web de la COMBEQ](#). **La MMQ remboursera 100 \$ des frais d'inscription à ses 10 premiers membres à s'inscrire à chacune des dates proposées.**

FORMATION : Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités?

Les projets de loi 102 et 132, sanctionnés en 2017 ont réaménagé l'environnement juridique des certificats d'autorisation ministérielle et des cours d'eau. Cette formation s'adresse à tous les intervenants municipaux concernés par l'entretien des milieux humides et hydriques et l'aménagement du territoire leur permettant ainsi de mieux comprendre leur rôle à l'égard de ces changements et comment veiller à l'intérêt de leur municipalité. Inscrivez-vous sur le [site Web de la COMBEQ](#) à l'une des vingt-quatre dates offertes. **La MMQ remboursera 50 \$ des frais d'inscription à ses 10 premiers membres à s'inscrire à chacune des dates proposées.**

Pour profiter de ces offres, vous devez vous inscrire auprès de la COMBEQ et payer le montant total de votre inscription. Les inscrits répondant aux critères d'admissibilité seront remboursés après avoir suivi la formation. Pour être admissible, vous devez faire partie des 10 premières inscriptions, être un membre de la MMQ et être présent lors de la formation. Il est à noter qu'une seule inscription par membre sera remboursée.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la formation de la COMBEQ au 450 348-7178.

Renseignements :

La Mutuelle des municipalités du Québec

Martine Campeau

Directrice, Service de la communication

1 866 662-0661

m.campeau@mutuellemmq.com

COMBEQ

Johanne Nadon

Coordonnatrice du Service de la formation

450 348-7178

jnadon@combeq.qc.ca